

Note aux utilisateurs du Stade Alain Mimoun

20.01.2014

La livraison du Stade Alain Mimoun entraîne de nouvelles règles de fonctionnement :

. Accès :

L'accès se fait à présent par le bâtiment central (bâtiment blanc entre les deux terrains de football). Pour entrer, il vous suffit de vous présenter au concierge qui validera votre entrée. Puis vous prendrez un souterrain qui vous amènera directement sur le stade.

Cet accès est permis si un cadre du club est présent.

. Horaires :

Lundi : 15h/17h30 : Entraînement spécifique (à la discrétion des coachs)

17h30/20h30 : Entraînement club

Mardi : 15h/17h30 : Entraînement spécifique (à la discrétion des coachs)

17h30/20h30 : Entraînement club

Mercredi : 14h/16h30 : Entraînement club

16h30 / 18h30 : Entraînement club

Jeudi : 15h/17h30 : Entraînement spécifique (à la discrétion des coachs)

17h30/20h30 : Entraînement club

Vendredi : 17h30/20h30 : Entraînement club

Samedi : 10h/12h : Entraînement club

14h/18h : Entraînement club

Dimanche 8h/12h : Entraînement club

Info 1 : les « entraînements spécifiques » sont à mettre en place avec vos entraîneurs. De plus, ces créneaux sont partagés avec le monde scolaire. Il convient donc d'être le plus conciliant possible avec les autres utilisateurs.

Info 2 : les « entraînements club » sont accessibles à tous les membres du club. Certains de ces créneaux sont « partagés » avec d'autres clubs. De plus, ces créneaux sont réservés en priorité à la pratique des groupes d'entraînement.